



Réunion sur l’approvisionnement de la centrale en combustibles

21 avril 2021

en présentiel et en distanciel

Synthèse des échanges avec le public

Déroulement :

Participation et organisation :

La réunion sur l’approvisionnement de la centrale en combustibles a réuni jusqu’à 80 participants, dont une cinquantaine en visioconférence et une trentaine en présentiel (grâce à l’autorisation préfectorale permettant un accueil du public avec une jauge limitée). Menée dans un format hybride, la réunion a permis aux participants de s’exprimer dans la salle ou via les plateformes Zoom et Facebook Live. En distanciel, il était ainsi possible de prendre la parole via les outils de conversation de ces plateformes. La réunion a également été retransmise en direct sur YouTube et restera visible en replay sur le site internet du projet durant toute la concertation.

Intervenants (par ordre d’intervention) :

- **Zita Etoundi et Bernard-Henri Lorenzi**, garants de la concertation
- **Frédéric Maillard**, président d’EDF Production Electrique Insulaire
- **Sophie Murlon**, Directrice de l’Energie au ministère de la Transition écologique
- **Romain Maury**, adjoint au chef de service Système électrique EDF Système Electrique Insulaire
- **Cédric Dupuis**, directeur de projet EDF Production Electrique Insulaire
- **Olivier Lauga**, directeur général d’EDF Trading Logistics

Thèmes du jour

Le but de cette réunion était d'aborder la question de l'approvisionnement de la centrale en combustibles et de faire un point sur la procédure en cours d'acheminement du gaz naturel en Corse. Elle s'est déroulée en deux temps, rythmés par des sessions de questions du public :

- Un premier temps pour préciser les caractéristiques du projet de centrale électrique du Ricanto
- Un second temps pour aborder l'enjeu de l'infrastructure gazière et des combustibles liquides de secours.

Durée : La réunion a duré un peu moins de deux heures, entre 17h05 et 18h55.

Ouverture de la séance par les garants de la Commission Nationale du Débat Public

Les garants de la concertation, M. Bernard-Henri LORENZI et Mme Zita ETOUNDI, ont rappelé la mission qui leur a été confiée par la Commission Nationale du Débat Public : suivre la concertation, s'assurer que le public puisse s'exprimer et que les maîtres d'ouvrage apportent toutes les réponses attendues.

Présentations initiales par les intervenants :

Introductions initiales par **Frédéric MAILLARD, président d'EDF PEI et Sophie MOURLON, Directrice de l'Energie au ministère de la Transition écologique.**

Temps 1 : les fondements du projet

Romain MAURY, représentant d'EDF Système Electrique Insulaire (SEI) en Corse, a rappelé le fonctionnement du système électrique corse, qui repose sur un trépied énergétique : énergies renouvelables, production thermique et interconnexions avec l'Italie et la Sardaigne. Ainsi, en complément du développement des énergies renouvelables, les centrales thermiques permettent de sécuriser le réseau électrique grâce à une énergie garantie et pilotable. Le système corse reste toutefois fragile et complexe et devra faire face à une augmentation de la demande d'électricité dans les années à venir, quel que soit le scénario retenu.

Frédéric MAILLARD, président d'EDF PEI, a présenté les avantages du projet de centrale électrique du Ricanto :

- Permettre le remplacement de la centrale du Vazzino par une nouvelle centrale équipée de moteurs récents plus respectueux de l'environnement ;
- Disposer d'un outil performant permettant la sécurisation de l'alimentation en électricité de l'île ;
- Pérenniser l'activité économique et les emplois industriels générés par la centrale électrique sur Ajaccio.

Le nouveau projet, d'une puissance de 160 Mégawatts (MW) et issu de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en 2019, est composé d'une centrale « moteurs » (110 MW) et d'une turbine à combustion (20 MW). Il sera complété par une capacité de stockage de 30 MW dont l'opérateur reste à définir.

Cédric DUPUIS, directeur du projet de centrale du Ricanto, a présenté le dispositif de concertation et le calendrier du projet prévoyant une mise en service de la future centrale entre 2025 et 2026. Il précise que sa location sur le site du Ricanto permet la réutilisation de plusieurs équipements du Vazzino (stockage des combustibles liquides, canalisations, réseau électrique...). Conformément à la PPE, le combustible principal de la future centrale sera le gaz naturel et un combustible de secours sera nécessaire : en alternative au fioul léger inscrit à la PPE, EDF PEI propose la biomasse liquide.

Temps 2 : l'infrastructure gazière et les combustibles liquides de secours

Sophie MOURLON, Directrice de l'Energie au ministère de la Transition écologique, revient sur la PPE de 2015, élaborée entre l'Etat et la Collectivité de Corse, qui prévoit la création d'une infrastructure gazière pour alimenter l'île. Deux grandes familles de solutions existent : les gazoducs marins ou le transport par navire jusqu'à un terminal méthanier. La solution du gazoduc marin a été écartée au profit de la seconde. Plusieurs solutions techniques existent pour les terminaux méthaniers, qui sont soumis à une réglementation très stricte et à un classement SEVESO.

Comme aucun industriel ne s'est spontanément manifesté pour réaliser cette infrastructure, l'Etat a lancé en février 2020 une procédure spéciale de sélection d'un opérateur. Cette procédure s'accompagne d'un cadre économique spécifique et favorable, validé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), pour encadrer le coût de l'infrastructure d'approvisionnement. Mme MOURLON précise que les offres ont été reçues fin octobre et qu'elles sont toujours en cours d'analyse. En effet, elles posent des questions techniques complexes qui ont poussé le ministère à poursuivre le dialogue avec les industriels et à demander des études complémentaires.

Olivier LAUGA, directeur général d'EDF Trading Logistics, présente ensuite les deux combustibles de secours proposés : d'un côté le fioul domestique, prévu dans la PPE de 2015, très utilisé et qui rejette moins de poussières et de soufre que le fioul lourd. De l'autre la biomasse liquide, qui représente une vraie alternative au fioul, en tant que biocombustible.

Cédric DUPUIS d'EDF PEI complète en insistant sur le fait que la nouvelle centrale bénéficiera de combustibles performants et d'équipements de haute qualité. Les émissions gazeuses seront donc très réduites par rapport à celles du Vazzio. La nouvelle centrale permettra à la fois d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les gaz à effet de serre, de limiter la consommation d'eau des équipements et de contribuer au développement économique local.

Les échanges avec le public :

Thèmes abordés par le public	Eléments de réponses apportés par les maîtres d'ouvrage
<p>Les associations présentes (A Sentinella, Aria Linda, Le Garde, ADN Passpartou) se sont montrées très inquiètes quant aux incertitudes liées à l'arrivée du gaz en Corse et à la possibilité de voir la centrale du Ricanto démarrer au fioul léger pour une durée indéterminée. Elles s'interrogent ainsi sur la nature du carburant principal : le fioul, la biomasse ou le gaz ?</p>	<p>Mme MOURLON, de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), confirme que l'Etat se donne les moyens pour faire arriver le gaz en Corse le mieux et le plus vite possible, conformément à la PPE. Les solutions techniques reçues par le ministère posent d'importants enjeux techniques et environnementaux, notamment pour Ajaccio. L'Etat ne veut pas sélectionner un dossier trop vite, qui pourrait ne pas obtenir les autorisations nécessaires le moment venu. Il faut avoir des assurances de faisabilité suffisamment avancées sur les propositions techniques, ce qui n'est pas le cas à ce jour.</p> <p>En complément, EDF PEI précise que la centrale est conçue pour fonctionner au gaz naturel et rappelle que, quel que soit le combustible, elle sera plus respectueuse de l'environnement que celle du Vazzino. C'est pour cela que la future centrale du Ricanto doit pouvoir démarrer au plus vite.</p>
<p>L'association A Sentinella évoque les impacts des combustibles liquides sur la santé, que ce soit le fioul domestique ou la biomasse liquide. Une comparaison est faite avec la pollution engendrée par les véhicules diesel.</p> <p>La question de la provenance de la biomasse liquide et de l'éventuelle utilisation de l'huile de Colza est également posée.</p>	<p>EDF PEI confirme que les moteurs utilisés dans le cadre de la future centrale sont très performants et ne peuvent pas être comparés à des moteurs de voitures diesel par exemple. Les équipements sont entretenus en permanence, des équipements de nettoyage des fumées sont installés, des mesures sont mises en place pour réguler les émissions atmosphériques, la hauteur des cheminées est étudiée pour favoriser la dispersion des rejets, des contrôles stricts sont opérés régulièrement, etc.</p> <p>Une étude est d'ailleurs menée en ce moment, notamment pour mesurer les dispersions des fumées dans l'environnement. Cette étude intègre plusieurs hypothèses de scénarios majorants d'émissions de fumées, des données météorologiques sur trois ans, ainsi que des données topographiques. Cédric DUPUIS confirme qu'il s'agit d'un sujet très important qui est traité avec la plus grande attention par EDF PEI.</p> <p>Concernant la provenance de la biomasse liquide, EDF PEI précise que celle-ci sera conforme aux critères de durabilité fixés par la directive européenne relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.</p> <p>Ces critères visent notamment à garantir la durabilité des opérations de récolte, la régénération des forêts utilisées, le respect de la biodiversité et des espaces naturels. Elle fixe également des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre.</p> <p>La biomasse issue d'huile de palme, de distillat d'acide gras de palme ou de soja sera exclue. Il s'agira ainsi d'huile végétale de</p>

	<p>colza ou de tournesol d'origine européenne ou présentant les mêmes garanties de durabilité.</p> <p>La conformité des produits sera garantie par une instance indépendante agréée par l'Union européenne. Le contrôle effectué par cette instance donnera lieu une attestation de durabilité certifiant la conformité de la chaîne d'approvisionnement, depuis la production des matières premières jusqu'à la livraison des produits.</p>
<p>L'association ADN Passpartou demande des précisions sur le type de moteurs qui vont fournir l'énergie de la centrale.</p> <p>Elle souhaite également savoir si la biomasse liquide fait l'objet d'un bilan carbone.</p>	<p>EDF PEI explique que la centrale sera composée de 7 moteurs dits « dual fuel », pouvant fonctionner au gaz et aux combustibles liquides. D'ailleurs, lorsque le gaz est le combustible principal, il est nécessaire d'injecter 1% de combustible liquide dit « conducteur » pour faire fonctionner les moteurs.</p> <p>Le projet se compose aussi d'une turbine à combustion (TAC), qui est comparable à un moteur d'avion compact et puissant. C'est un équipement d'appoint qui fonctionnera au gaz.</p> <p>Concernant la biomasse liquide, M. LAUGA représentant EDF Trading Logistics, explique qu'elle fait l'objet d'une analyse en cycle de vie (ACV), afin de prendre en compte toutes les étapes et l'énergie nécessaires à sa fabrication. Il précise que les biocombustibles qui pourraient être à l'origine de déforestation sont exclus par EDF.</p>
<p>L'association ADN Passpartou demande où pourrait être implanté le terminal méthanier et si des études d'impact seront effectuées, notamment les impacts sonores pour le milieu marin.</p>	<p>Mme MOURLON (DGEC) rappelle que le ministère n'a pas encore sélectionné l'opérateur et que la procédure concurrentielle ne lui permet pas de donner plus de détail tant qu'elle n'est pas close. Elle explique toutefois qu'il existe deux solutions techniques pour acheminer le gaz depuis le terminal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit le gaz naturel liquéfié (GNL) est regazéifié au niveau du terminal, puis transporté par un gazoduc jusqu'à la centrale - Soit le GNL est transporté par un gazoduc cryogénique pour être ensuite regazéifié à terre. <p>Dans tous les cas, le gazoduc sera soumis à autorisation environnementale et classé SEVESO, ce qui oblige à des études d'impact poussées. C'est cette complexité technique qui rend la procédure plus longue, les offres ayant fait ressortir un certain nombre d'enjeux nécessitant des réponses plus approfondies.</p>
<p>Des internautes ont voulu savoir s'il était envisageable d'alimenter la centrale avec du biogaz et/ou du gaz synthétique.</p>	<p>EDF PEI répond que la solution du biogaz n'a pas été envisagée. L'avantage du gaz naturel est qu'il s'agit d'un marché mondial avec des volumes disponibles conséquents, capables de répondre aux besoins de la centrale. Avant de choisir la molécule qui alimentera la centrale, il faut de toute façon connaître l'infrastructure d'approvisionnement.</p>

Conclusion par le garant

M. Bernard-Henri LORENZI a conclu la réunion en constatant que des sujets techniques ont été abordés, ce qui a nécessité les réponses les plus claires et complètes possibles. Il constate que les échanges se sont déroulés dans une ambiance sereine mais que le débat est loin d'être terminé. Il engage tous les citoyens et habitants de la région d' Ajaccio à participer à cette concertation et rappelle que toutes les questions, avis et contributions peuvent être posés sur le site du projet (www.centraleduricanto.fr) et lors des prochains ateliers de concertation.